

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
1797 Saint-Hubert,
Montréal, QC, H2L 3Z1
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 1^{er} décembre 2015

PAR COURRIEL/COURRIER/SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-3933-2015 : HQD – Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2016-2017

OBJET : Suivi de la demande d'ordonnance d'entente de confidentialité visant à consulter le document « Suivi détaillé des activités d'achat et de revente sous dispense par contrepartie » du Distributeur pour l'année 2014

Chère consœur,

Par la présente, le RNCREQ souhaite informer la Régie qu'il n'a reçu aucune réponse du Distributeur à sa lettre envoyée par courriel le 29 novembre 2015, avisant ce dernier qu'il accepterait une version partielle et caviardée du Suivi par contreparties. Le RNCREQ s'en remet par conséquent à la décision de la Régie sur sa demande d'ordonnance d'entente de confidentialité formulée le 19 novembre 2015.

En lien avec cette demande, nous attirons l'attention de la Régie sur la décision D-2013-178 (paragraphe 14), qui permet à l'intervenant AQCIE/CIFQ de consulter les documents intéressant le RNCREQ dans le présent dossier, après signature d'une entente de confidentialité.

Espérant le tout confirme, je vous prie d'agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.



Prunelle Thibault-Bédard

cc. Me Éric Fraser, pour le Distributeur